



Proposition inferieur du prix et avenant du mandat

Par **Nedhead**, le **23/07/2010** à **09:10**

Bonjour,

Si j'ai un proposition accepté pour un prix inferieur que le prix indiqué sur le mandat, est-ce que je doit faire un avenant? Le patron de notre agence m'a dit que c'est essentiel, mais je m'en doute. Je crois que la propriétaire a le droit de vendre à un prix inferieur. Si la vente n'est pas conclus la propriétaire ne me voudrait pas passer les annonces pour sa propriété au 'nouveau prix' donc pourquoi faire un avenant?